

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

L. VACHER

Les incendies en France et les compagnies d'assurances

Journal de la société statistique de Paris, tome 21 (1880), p. 86-92

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1880__21__86_0

© Société de statistique de Paris, 1880, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

LES INCENDIES EN FRANCE ET LES COMPAGNIES D'ASSURANCES.

Quand on fait le relevé des incendies qui éclatent en France et que les relevés embrassent une série d'années, on est frappé de la régularité avec laquelle ces sinistres se reproduisent : chaque année l'on constate dans notre pays 8,000 à 9,000 cas d'incendie, qui se chiffrent par une perte totale de 45 à 50 millions. C'est sur cette régularité des sinistres ou du moins sur le peu d'étendue des écarts qu'ils présentent en deçà ou au delà d'une certaine moyenne, que sont établis les tarifs d'abonnement des diverses compagnies d'assurances dont nous allons parler tout à l'heure.

La moyenne des incendies constatés en France chaque année est de 8,111 (période de 1871 à 1877). Comme nous venons de le dire, ce chiffre varie peu d'une année à l'autre : cependant dans les années sèches, où les matériaux combustibles qui recouvrent les maisons acquièrent un haut degré d'inflammabilité, comme aussi dans certaines années orageuses où la foudre détermine un plus grand nombre de sinistres, la moyenne annuelle des incendies se trouve sensiblement dépassée. C'est par cette raison aussi que le nombre des incendies est plus considérable en été qu'en hiver : le maximum tombe en août et en septembre ; et le minimum en janvier et février. Ces observations s'appliquent, bien entendu, à la totalité des incendies relevés en France ; car, dans les villes, à Paris notamment, on sait que les incendies sont beaucoup plus fréquents en hiver qu'en été.

Sur les 8,000 incendies que l'on relève chaque année en France, il y en a environ 300 qui sont de nature criminelle et comme tels jugés par les cours d'assises ; 250 environ sont simplement délictueux, c'est-à-dire causés par l'imprudence ou par des enfants irresponsables. Sur ces 300 incendies criminels, un quart est provoqué par la cupidité, c'est-à-dire par des assurés désireux de toucher le montant de la valeur des pertes, ou même par des agents des compagnies d'assurances (1 fois sur 100); dans les autres cas, le mobile de l'incendie est la vengeance.

Nous avons des raisons de croire que le chiffre des incendies criminels révélés par la statistique judiciaire est fort au-dessous de la réalité, et qu'un grand nombre d'incendies de cette nature échappent aux investigations de la justice et grossissent indûment le chiffre des sinistres accidentels. Il en sera ainsi aussi longtemps que les compagnies laisseront aux assurés la faculté de déclarer pour leurs meubles ou leurs immeubles une valeur égale et très-souvent même supérieure à la réalité.

Les compagnies d'assurances, qui sont aujourd'hui si nombreuses et dont les opérations s'étendent à toute la France, sont pour la plupart de date récente. La plus ancienne à notre connaissance du moins, la Société mutuelle immobilière M. A. C. L. de Paris, qui assure exclusivement les immeubles de Paris, date de 1816; la Compagnie d'assurances générales date de 1819.

Ces compagnies se divisent en deux grandes classes : les compagnies à prime fixe, qui assurent moyennant une prime annuelle invariable, et les compagnies mutuelles qui assurent moyennant une prime qui varie chaque année suivant le nombre et la gravité des sinistres : le montant de la prime est calculé à la fin de chaque exercice, de façon à couvrir le montant des sinistres et les frais administratifs : il n'y a pas de répartition de bénéfices ou de dividende, comme il arrive pour les compagnies à prime fixe : les compagnies mutuelles sont de véritables associations coopératives appliquées à la propriété : on peut même dire que c'est la seule forme de coopération qui ait jusqu'ici réussi en France.

Bien que l'assurance contre l'incendie ait fait de grands progrès en France, et étende chaque jour ses opérations, elle est encore loin de s'appliquer à la totalité de la matière assurable. D'après les relevés annuels du ministère de l'agriculture, il paraît vraisemblable d'admettre que près du cinquième de la totalité des propriétés mobilières ou immobilières reste encore à assurer. Il y a certains départements où l'assurance est peu développée, d'autres où elle embrasse la presque totalité de la matière assurable. A défaut d'une statistique spéciale, les deux tableaux suivants peuvent servir à faire ressortir cette différence entre les diverses parties de la France.

MONTANT DES PERTES PAR INCENDIE
constatées de 1872 à 1875.

	Pertes assurées.	Pertes non assurées.	Total.
Indre-et-Loire.	962,000	125,000	1,087,000
Maine-et-Loire.	1,221,000	181,000	1,402,000
Mayenne	465,000	151,000	616,000
Orne.	974,000	310,000	1,284,000
Sarthe	1,004,000	99,000	1,103,000
Sèvres (Deux-).	256,000	44,000	300,000
Seine-et-Oise	2,071,000	411,000	2,482,000
Vendée.	1,086,000	102,000	1,188,000
Vienne.	257,000	71,000	328,000
Total.	8,296,000	1,494,000	9,790,000

MONTANT DES PERTES PAR INCENDIE
constatées de 1872 à 1875.

	Pertes assurées.	Pertes non assurées.	Total.
Alpes (Basses-)	104,000	366,000	470,000
Alpes (Hautes-)	235,000	364,000	599,000
Aveyron	229,000	642,000	871,000
Corrèze	256,000	714,000	970,000
Creuse	548,000	774,000	1,322,000
Doubs	1,850,000	2,431,000	4,281,000
Isère	507,000	710,000	1,217,000
Lozère	105,000	197,000	302,000
Pyrénées (Hautes-)	239,000	360,000	599,000
Savoie	1,287,000	3,043,000	4,330,000
Savoie (Haute-)	667,000	1,190,000	1,857,000
Total.	<u>6,027,000</u>	<u>10,791,000</u>	<u>16,818,000</u>

A la simple inspection de ces deux tableaux, on voit que l'assurance est bien plus développée dans les départements du premier groupe que dans ceux du second : la raison en est que les compagnies appliquent des tarifs variables suivant les régions de la France, et que pour la première catégorie, les tarifs sont plus modérés que pour les départements de la seconde catégorie. Aussi des constructions identiques paieront dans Indre-et-Loire 3 fr. 50 c. pour 1,000 fr. de valeurs assurées, tandis que dans le Doubs, la Savoie, les Hautes-Alpes, le tarif s'élève jusqu'à 15 p. 1,000.

La statistique des sinistres publiée chaque année par le ministère de l'agriculture établit que les incendies sont plus fréquents dans les départements du groupe 2 que dans ceux du groupe 1, et c'est là ce qui explique la diversité des tarifs appliqués par les compagnies d'assurances : malheureusement, il arrive que ces départements pour lesquels les chances d'incendie sont plus considérables et les tarifs plus onéreux, sont les plus arriérés au point de vue du développement de la fortune publique : les départements alpins, l'Aveyron, la Lozère, la Corrèze, etc., sont les plus pauvres de la France ; on recule devant les tarifs excessifs des grandes compagnies et on aime mieux courir la chance d'un incendie.

Il est permis de se demander pourquoi les incendies sont plus fréquents dans le second groupe de départements que dans le premier : cela tient à des causes de diverses natures, dont la statistique permet d'assigner quelques-unes. En premier lieu, il faut noter que les départements à incendies fréquents appartiennent généralement aux régions montagneuses ; or, la statistique a depuis longtemps établi que les incendies accidentels sont beaucoup plus fréquents dans les pays de montagnes que dans les pays de plaines, et qu'au premier rang de ces accidents figurent les incendies par fulguration. Ce qui ajoute encore aux chances d'incendie, c'est que dans les pays de montagnes les bâtiments sont généralement, ou d'une manière plus fréquente qu'ailleurs, recouverts en chaume ou en bois. Or, quand la foudre tombe sur un pareil bâtiment, l'incendie en est la suite presque inévitable.

La fréquence et la gravité des incendies dépendent d'une autre cause que nous devons signaler ici, c'est l'organisation des secours publics contre les incendies : cette organisation varie d'un département à l'autre, et de son degré d'avancement dépendent la gravité des sinistres et l'importance des pertes qu'ils occasionnent. D'après un état qui m'a été communiqué par le ministère de l'intérieur, il y a actuellement en France 14,136 pompes à incendie, très-inégalement réparties entre les

départements. La Corse ne possède pas une seule pompe, sans compter que l'assurance y est à peu près inconnue. Le département des Pyrénées-Orientales possède six pompes ; les Alpes-Maritimes, sept, en y comprenant la célèbre pompe de Puget-Théniers qui ne figure pas dans les états officiels ; les Basses-Alpes, huit ; le Lot, treize ; la Lozère, quatorze ; la Creuse, seize ; les Landes, dix-sept ; la Corrèze, dix-huit, etc., etc. Parmi les départements qui possèdent le plus grand nombre de pompes, nous citerons l'Aisne, qui en compte 637, l'Aube 540, la Marne 653, l'Oise 779, la Somme 642.

Ajoutons, ce qui va de soi, que les départements qui ne possèdent qu'un petit nombre de pompes, sont aussi ceux où l'organisation des corps de sapeurs-pompiers laisse le plus à désirer et ceux pour lesquels, par une conséquence toute naturelle, les pertes occasionnées par les incendies sont les plus considérables : là au contraire où les secours sont bien organisés au point de vue du matériel de sauvetage et du personnel servant, les sinistres se chiffrent chaque année par des pertes insignifiantes. A Paris, où l'on compte 239 pompes, dont 5 à vapeur, servies par un corps d'élite qui compte 1,750 hommes, les pertes immobilières par incendie ne dépassent pas chaque année 1,200,000 fr., valeur garantie jusqu'à concurrence des 99 p. 100 par des assurances : c'est là un chiffre véritablement insignifiant, si l'on songe que la valeur seule des immeubles de Paris, en y comprenant les palais nationaux et les monuments publics susceptibles d'assurance, dépasse 10 milliards.

Quoi qu'il en soit, pour défendre la matière assurable de notre pays contre les chances d'incendie, nous ne disposons, à l'heure qu'il est, que de 14,000 pompes, chaque pompe protégeant environ 9 millions et demi de valeurs mobilières et immobilières : il reste environ 22,000 communes dépourvues de tout matériel de sauvetage.

Il existe actuellement en France 127 compagnies d'assurances françaises contre l'incendie, dont 40 à primes fixes et 87 mutuelles. Les compagnies à prime fixe, au moins les plus importantes, ont leur siège social à Paris et étendent leurs opérations dans la province par l'intermédiaire d'agents locaux qu'elles entretiennent : ces compagnies garantissent actuellement environ 96 milliards de valeurs mobilières ou immobilières : elles progressent rapidement, car en 1869, le montant des valeurs assurées n'était que de 68 milliards : il s'est accru d'environ 30 p. 100. Les sociétés mutuelles, qui sont en général de date plus récente, sont au nombre de 87, savoir : 37 sociétés autonomes, ayant une existence indépendante et fonctionnant sur les divers points du territoire, parmi lesquelles 6 à Paris ; en second lieu, 50 sociétés mutuelles créées en 1872 par un syndicat français et opérant chacune dans un département ou une région limitée. Nous donnons ci-dessous le tableau des opérations des compagnies à primes fixes et mutuelles, en mettant en regard du nom de la compagnie le chiffre des risques en cours ou des valeurs assurées, et les autres éléments dont nous avons pu prendre communication.

Compagnies à primes fixes.

(Exercice 1878.)

	VALEURS assurées (en millions).	PRIMES encaissées.	MONTANT des sinistres.
Compagnie d'assurances générales .	12,591	11,131,519	4,418,527
Nationale	9,556	8,093,107	3,612,650
Phénix	9,741	8,663,750	4,878,450
Soleil	7,300	7,001,748	3,109,672
Union	6,795	6,120,274	2,864,233
France	5,561	4,842,269	2,318,750
Urbaine	5,018	4,369,899	1,949,783
Paternelle	4,493	4,094,294	1,583,203
Confiance	5,000	4,245,934	2,354,390
Caisse générale agricole	5,000	5,667,590	2,948,280
Providence	3,861	3,169,447	1,294,075
Aigle	3,921	3,296,218	1,492,390
Abeille	4,000	3,349,421	1,637,218
Monde	2,410	2,608,287	1,236,368
Nord	2,117	1,917,834	965,802
Centrale	1,663	2,165,377	1,216,666
Midi	2,000	1,778,166	1,041,021
Globe	1,418	1,457,403	1,064,584
Foncière	2,254	3,483,017	1,312,012
Diverses	1,663	2,213,801	1,480,267
Total	96,362	89,702,385	42,778,341

Compagnies mutuelles.

	ÉPOQUE.	VALEURS assurées (en millions).	PRIMES perçues.	MONTANT des sinistres.
Immobilière (Paris) M. A. C. L.	1879	4,559	631,344	627,544
Société mutuelle A. M., mobilière et immobilière (Seine et Seine-et-Oise)	1879	3,182	499,459	430,244
Société de Rouen, mobilière et immobilière	1879	2,976	1,723,011	876,966
Société du Mans, immobilière	1875	1,103	»	»
— mobilière	1875	776	»	»
Société de Caen, immobilière et mobilière	1878	1,086	»	»
Normandie, mobilière et immobilière	1871	735	»	»
Centre mutuel	1878	1,098	»	»
Société de Poitiers, immobilière	1879	709	} 381,546	250,603
— mobilière	1879	578		
Société de Valence, immobilière et mobilière	1878	1,015	»	»
Société d'Indre-et-Loire, immobilière	1877	343	»	»
Société de Blois, immobilière et mobilière	1878	389	»	»
L'Économie de Limoges, immobilière et mobilière	1879	172	152,743	65,960
La Prudence, immobilière et mobilière	1878	130	»	»
L'Orléanaise, immobilière et mobilière	1879	310	»	»
Société de Lyon, immobilière	1877	291	»	»
Société de Châlons-sur-Marne, mobilière et immob.	1878	140	»	»
Société de Châteauroux, mobilière et immobilière	1875	193	»	»
La Versaillaise, immobilière	1879	78	»	»
La Fraternelle parisienne	1876	1,390	»	»
Société des fabricants de sucre	1879	150	142,791	74,865
Diverses mutuelles autonomes	»	3,132	»	»
Sociétés mutuelles créées par la Garantie générale	1879	462	427,271	131,554
Total des sociétés mutuelles		24,997		

En rapprochant le montant des primes perçues par les compagnies à prime fixe de celui des valeurs assurées, on trouve que le taux moyen d'assurance pratiqué

par ces compagnies est de 43 cent. pour 1,000 fr. de valeurs assurées; pour les compagnies mutuelles, si l'on réunit les trop rares données que nous avons pu recueillir sur le montant des primes et des capitaux, on trouve que le taux moyen de l'assurance est de 22 cent. par 1,000 fr. Nous pensons que ce taux s'élèverait sensiblement, si nous pouvions comprendre dans les calculs l'ensemble de toutes les valeurs assurées par les mutuelles, mais nous croyons également qu'il resterait notablement inférieur à celui des compagnies à primes fixes.

Si l'on totalise les valeurs assurées par les diverses compagnies françaises qui opèrent dans notre pays, on trouve que le montant de ces valeurs atteint le chiffre énorme de 120 milliards. Mais il y a lieu de diminuer ce total du montant des valeurs fictives que l'assurance y confond avec les valeurs effectives: ce sont les risques locatifs, les divers recours en responsabilité; admettons que ces valeurs fictives représentent un cinquième de l'ensemble des valeurs soit 25 milliards, il resterait un ensemble de valeurs réelles d'environ 96 milliards, tant en meubles qu'en immeubles assurées par les diverses compagnies françaises.

Il est facile d'établir que l'assurance est encore loin d'embrasser la totalité de la matière assurable: voici, en effet, une évaluation de cette matière assurable:

I.

Propriété bâtie.	45 milliards.
Récolte brute (paille et fourrages compris) . .	11 —
Bétail.	6 —
Outillage agricole.	1.2 —
Outillage industriel	3 —
Approvisionnement industriel (1)	6 —
Objets mobiliers proprement dits (2)	47 —
Moitié du stock des importations étrangères en magasins.	2.2 —
Forêts des particuliers.	5.5 —
Total des propriétés privées assurables . .	127 —

II.

Biens de l'État (bâtiments et forêts)	5.2 —
Matériel militaire assurable.	1.2 —
Matériel naval assurable	0.5 —
Mobilier des bâtiments de l'État ¹ / ₁₀	0.5 —
	<u>7.4 —</u>
Biens des communes (bâtiments et bois)	2.5 —
Biens des départements	0.1 —
Matériel des bâtiments ¹ / ₁₀	0.2 —
	<u>2.8 —</u>

Résumé :

Propriétés privées assurables	127 —
Propriétés publiques.	10 —
Total général	137 —

On voit qu'un écart de plus de 40 milliards sépare encore le chiffre des valeurs

(1) Représentant la moitié de la production industrielle annuelle.

(2) Le relevé des mutations par décès, en 1875, donne pour les meubles une valeur de 1,502,000,000 fr. La valeur totale des meubles existants est sensiblement égale au montant d'une mutation annuelle multiplié par la durée des générations humaines en France, soit 31.5, ce qui donne un total de 47 milliards.

actuellement assurées de celui de la matière assurable, et c'est cette marge considérable qui explique le mouvement de progression de l'assurance en France, mouvement tel que les compagnies à prime fixe qui, il y a dix ans, n'assuraient que 69 milliards en assurent aujourd'hui 96, et que les compagnies mutuelles qui assuraient 11 milliards à la même époque en assurent 25 aujourd'hui.

L. VACHER.